

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Amiens, le 28 juillet 2011

MONSIEUR LE PRESIDENT
SANTERRE SIEP
BUREAU DDE
1 RUE D'ASSEL
80170 ROSIERES EN SANTERRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CTRL SANITAIRE Pb,NI,Cu (AM 12/03)

SANTERRE SAEP

---	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00062136		Prélevé le : mardi 12 juillet 2011 à 00h01
Unité de gestion		0089	SANTERRE SAEP	par : ELODIE PICHELIN
Installation	UDI	000656	CAIX-LE QUESNEL UDI	Type visite : D2
Point de surveillance	S	0000001207	CENTRE BOURG	
Localisation exacte			MME COTTREL 18 RUE DE LA MARE	
Commune			MORISEL	

Analyse laboratoire

Résultats Limites de qualité Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET RECHERCHE DE L'AINES, BELLEU 0203
Type de l'analyse : D2 Code SISE de l'analyse : 00062321 Référence laboratoire : H_11.5863.8

Résultats Limites de qualité Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

FER ET MANGANESE

Fer total	<50 µg/l				200,00
-----------	----------	--	--	--	--------

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU

Benzo(a)pyrène *	<0,010 µg/l		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,010 µg/l		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,010 µg/l		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,010 µg/l		0,10		
Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	<0,010 µg/l		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,010 µg/l		0,10		

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Antimoine	<5 µg/l		5,00		
Cadmium	<1 µg/l		5,00		
Chrome total	<10 µg/l		50,00		
Cuivre	0,083 mg/L		2,00		1,00
Nickel	<10 µg/l		20,00		
Plomb	9,9 µg/l		25,00		

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Nitrites (en NO2)	<0,020 mg/L		0,50		
-------------------	-------------	--	------	--	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00062136)

Eau conforme, pour les paramètres analysés, aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les eaux destinées à la consommation humaine. Ces résultats ne sont cependant représentatifs que du seul lieu de prélèvement signalé ci-dessus. Ils ne peuvent être étendus à l'ensemble des consommateurs du même réseau de distribution.

Pour le Directeur Général
l'Ingénieur d'études sanitaires

Pierre PRUVOT